**DECLARATION DU CONGO A L’OCCASION DE L’EPU DE LA ZAMBIE**

**13 Nov. 2017**

**Monsieur le Président**,

Le Congo souhaite la bienvenue à la délégation de la Zambie et la félicite pour la présentation de son rapport national.

Mon pays apprécie les multiples efforts entrepris par les autorités Zambiennes pour la mise en œuvre des différentes recommandations acceptées lors de l’EPU précédent.

Les amendements constitutionnels et les modifications législatives opérés, témoignent bien de cet esprit et cette volonté d’arrimer le dispositif juridique de la Zambie sur les standards internationaux de protection et de promotion des droits de l’homme.

Nous encourageons la Zambie à traduire sur le plan pratique ces avancées juridiques, notamment pour :

* lutter efficacement contre la traite des enfants et leur exploitation commerciale ;
* Mieux protéger les personnes atteintes d’albinisme ;
* Prévenir et réprimer toutes les formes de discrimination à l’égard de personnes vivant avec handicap.

Nos recommandations :

1. Ratifier le protocole facultatif à la convention relative aux droits de l’enfant concernant la vente d’enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène les enfants ;
2. Ratifier la convention internationale sur la protection de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Enfin, nous souhaitons plein succès à la Zambie à l’occasion de cet EPU.

**Je vous remercie.**